

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an, 16 fr. Six mois, 9 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES, 50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT

Table with columns: DAT, JOURS, FÊTE, FOIRES, LUNAISONS. Includes dates for Dec 7-10 and corresponding events like 's. Ambroise', 'Imac. Concep.', 'se Léocadie', 'se Case'.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

Table with columns: DERN. LÈVEE DE BOÎTE, DÉSIGNATION DES COURS, DISTRIBUTION. Lists delivery times for Paris, Bordeaux, Toulouse, Brives, Montauban, Caussade, Castelnaud, Figeac, Fumel, Cazals.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 3 Décembre 1862.

BULLETIN

Une dépêche du général Forey nous apprend qu'il est arrivé à Orizaba avec son état-major.

Le jour-même de son arrivée, dit le Moniteur, le général Forey, après avoir passé la revue des troupes, qu'il a trouvées dans un état très satisfaisant, a pris les mesures nécessaires pour donner un commencement d'organisation aux contingents mexicains.

La discussion dans le parlement italien a amené le général Durando à répondre aux adversaires du cabinet qui l'accusent de s'être trop appuyé sur l'alliance française. «Pouvait-il en être autrement, dit-il, quand le cabinet britannique, vu le côté religieux de la question romaine, ne croyait pas pouvoir s'en mêler? Il y a eu nécessité, dès l'avènement du ministère actuel, de s'adresser à la France; et il l'a fait avec d'autant plus de confiance que le gouvernement français avait, dans l'intérêt de l'Italie, ouvert déjà des négociations avec la cour de Rome.

L'orateur fait remarquer qu, après la note de M. Drouyn de Lhuys, Napoléon III accueillera avec bienveillance et sympathie les propositions du cabinet de Turin. — Avant de répondre à cette note, le ministère attend le jugement de la chambre. L'Italie veut se réconcilier avec Rome, dit le général Durando, «mais l'occupation de Rome est un obstacle à cette réconciliation.»

Ces explications, pas plus que celles données par M. Rattazzi, n'ont pu conjurer l'orage qui menaçait le cabinet. Le ministère italien vient d'annoncer sa démission.

Les élections municipales de Berlin ont donné une grande majorité au parti libéral.

La correspondance Bayvet nous rapporte que les bruits répandus au sujet de la candidature du duc de Leuchtemberg au trône de Grèce sont dénués de fondement. La Russie entend qu'on respecte les stipulations des traités, c'est-à-dire que l'élu de la nation grecque n'appartienne à aucune des familles régnantes d'Angleterre, de France et de Russie et qu'il professe la religion gréco-catholique. L'Abeille du Nord s'occupe

dans un long article de fonds de la candidature du prince Alfred et prouve l'impossibilité d'admettre une pareille combinaison.

On assure que l'Autriche est aussi opposée que la Russie à la candidature du prince Alfred.

Des journaux belges ont assuré que le grand-duc Constantin, lieutenant de l'Empereur, en Pologne, allait quitter Varsovie pour n'y plus revenir. Cette nouvelle est controuvée, dit notre correspondance.

«La position du grand-duc n'est pas aisée, sans doute. Il faut beaucoup d'habileté et de patience pour trouver le moyen de satisfaire à la fois aux exigences du gouvernement central et aux vœux d'une nation exaspérée par une longue et cruelle oppression; mais le grand-duc ne désespère pas pour cela. Il cherche à s'attacher le parti modéré et il n'attend qu'un apaisement plus marqué des esprits pour pouvoir appliquer un système concluant.»

A Londres, l'opinion est démoralisée par les scandales et les crimes dont cette ville est le théâtre depuis quelques mois. La continuation de ces scènes donne une bien mauvaise idée de la législation anglaise. Le Spectator espère que le gouvernement présentera à la prochaine session du parlement, un bill à l'effet de prévenir d'une manière efficace «ces vols hardis et ces attaques nocturnes qui abaissent l'Angleterre aux yeux du continent.»

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Un premier avertissement est donné au journal le Phare de la Loire, dans la personne de M. Mangin, gérant de ladite feuille, et de M. Edmond Pannier, signataire de l'article.

Mardi, 2 décembre.

La cour impériale de Douai a maintenu la condamnation à un mois de prison contre Mirès.

Turin, 1er décembre.

Aujourd'hui, à la Chambre des députés, M. Rattazzi a annoncé la démission du ministère.

Turin, 1er décembre.

M. Torreaars n'a pas accepté de composer un nouveau cabinet. Le roi a appelé M. de Villamarina.

L'Opinion dit que des considérations d'une haute importance décident le ministère à donner sa démission. La dissolution de la Chambre dans le moment actuel aurait produit une crise dangereuse.

En toute autre circonstance, cette facilité de sa femme peut étonner; mais il était si outré de la conduite de Gabet qu'il lui semblait impossible que quelqu'un fût d'un autre sentiment.

«Il faut lui interdire la maison, reprit-il après un instant de silence.

— Pour nous en faire un ennemi! pour qu'il aille partout nous calomnier!

— L'inimitié d'un tel homme vaut mieux que son amitié.

— Mais si on l'éloignait?

— Comment cela?

— Il est criblé de dettes; bientôt ses créanciers vont le poursuivre; il sera menacé de la prison, et alors il ne tiendra qu'à nous qu'il s'expatrie. Nous lui procurerons les moyens de s'embarquer.

— Et pour être sûrs qu'il ne restera pas à Paris, nous prendrons nos précautions pour qu'il ne touche la somme que sur le navire même. Cela ne présentera point de difficultés: je connais dans plusieurs ports des commerçants et des capitaines.»

L'entretien fut interrompu par l'arrivée du comte mais, pour ne plus en revenir à cet odieux Gabet, disons bien vite qu'une fois les mille francs de Mme d'Avigny dépensés, il fut très-heureux dans sa détresse, d'accepter l'offre de son ancien patron et de partir pour la Guyane. On n'a jamais eu de ses nouvelles.

La démission du ministère avant le vote ouvre la voie à la conciliation des partis.

L'Opinion croit qu'un ministère de transition est impossible.

Paris, 1er décembre, au soir.

On assure que l'affaire des candidatures au trône de Grèce est arrangée: l'Angleterre renoncera au prince Alfred, la Russie renoncera au duc de Leuchtemberg.

Athènes, 29 novembre.

Les démonstrations en faveur du prince Alfred continuent. A la suite d'une démarche faite par les étudiants de l'université, quelques intriguants ont été expulsés du pays. L'opinion publique approuve ces mesures.

Londres, 1er décembre.

Le Morning-Herald dit: L'Angleterre ne peut songer à accepter la couronne de Grèce pour le prince Alfred, à moins d'être prête à aider l'établissement d'un empire grec avec Constantinople pour capitale, à défier la France et la Russie et à envoyer un jour une armée et une flotte pour chasser les Turcs. — Une dépêche, publiée par le Morning-Post, annonce que le duc Torreaars a été appelé par le roi Victor-Emmanuel pour former un nouveau cabinet, mais qu'il a refusé cette mission.

Turin, 30 novembre, 11 heures du soir.

Le journal l'Italie assure que le cabinet a donné sa démission. Il ajoute que dans la séance de demain, 1er décembre, une communication destinée à éclairer l'opinion publique sur ce sujet, sera faite au parlement.

Saint-Petersbourg, 1er décembre.

Le gouvernement vient d'ordonner une nouvelle diminution successive du prix de l'argent, de façon qu'au 1er juillet, l'agio ne soit plus que de 3 0/0.

On lit dans le Constitutionnel:

A la suite des assertions contradictoires qui se sont produites devant la cour d'assises de la Somme, à l'occasion du procès de la femme Doise, M. le ministre de l'intérieur a ordonné une enquête sur l'état de la prison d'Hazebrouk et sur le règlement appliqué aux prisonniers qu'elle renferme.

E. SIMON.

On ne saurait trop applaudir à l'initiative de M. le ministre de l'intérieur, et nous ne formulons qu'un vœu, c'est que l'enquête ne se borne pas à la prison d'Hazebrouk. Il y a deux questions dans le secret, la question de principe et la question d'application: c'est cette dernière qui est plus spécialement de la compétence de M. le ministre de l'intérieur.

Il est intéressant de savoir ce que deviennent les ordres des juges d'instruction dans la filière des zélés plus ou moins intelligents qu'ils parcourent pour avoir leur effet sur l'accusé. C'est précisément sur cette question que doit porter l'enquête administrative que nous désirons voir se généraliser. (Temps). A. NEFFTZER.

Nous apprenons qu'à la suite de cette enquête, le gardien-chef et la surveillante des femmes ont été révoqués.

CHAPITRE XI.

Deux mois s'étaient écoulés sans amener de changement dans la situation de nos personnages. L'époque du mariage de Laure n'était pas encore fixée, au grand dépit de sa mère, qui, pour être prête à tout événement, se hâtait de faire confectionner le trousseau. Mais elles avaient beau insinuer que le voyage de noces serait bien plus agréable à l'autonne que dans toute autre saison, on était déjà aux premiers jours d'août, et le comte n'avait pas encore dit: à quand le mariage? Laure déclarait parfois, en pleurant de colère qu'elle aimait mieux rompre que de se voir l'objet de si peu d'empressement. Mais elle ne pensait pas ce qu'elle disait; elle tenait avant tout à être comtesse, et, comme elle n'avait point d'affection pour M. de Rochebrune, peu lui importait d'en être aimée. Cela n'empêchait pas qu'elle ne fût jalouse; car une enfant gâtée, accoutumée à des hommages exclusifs, peut fort bien l'être sans amour. Aussi haïssait-elle de plus en plus la malheureuse Alice, quoiqu'elle sût positivement qu'Edmond ne l'avait pas revue.

Quant à lui, fatigué des caprices et des bouderies de Laure, il regretta de s'être engagé si avant. Impossible de reculer, et pourtant ses perspectives d'avenir étaient si décourageantes! Son cœur lui reprochait d'avoir fait le malheur d'Alice, sans cependant rendre son père heureux. Comment le marquis l'eût-il été quand il voyait souffrir son fils, son idole, et qu'il se disait: «J'en suis l'unique cause?»

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 3 décembre 1862.

ALICE

NOUVELLE

15

CHAPITRE X.

(Suite.)

— Eh bien, moi, j'ai remonté à la source, et je sais positivement que tout cela vient de Gabet. Tu conçois maintenant mon indignation.

— Oui, et je la partage, » reprit Mme d'Avigny, d'un air de franchise à tromper les plus clairvoyants.

Fidèle à son caractère, elle avait bien pensé d'abord à contredire son mari; cependant, les dispositions où elle le voyait concordait si bien avec ses plans à elle que, pour la première fois peut-être depuis leur mariage, elle se montra tout à fait de son avis.

La reproduction est interdite.

CHEMIN DE FER DU MIDI

Nous recevons de M. Calmels la lettre suivante en réponse à l'article de M. Demeaux:

Monsieur le Rédacteur,

On nous accuse d'avoir attiré, sur un membre du Conseil général du Lot, l'animadversion de ses collègues. Telle ne fut jamais notre pensée. L'interprétation n'a été telle pour aucune personne impartiale: nous invoquons avec confiance le témoignage de vos lecteurs.

Il serait vrai de dire que nous avons pris au sérieux une question de la plus haute importance pour les intérêts du département du Lot, — nous n'avons pas besoin d'ajouter, — d'une manière désintéressée, à quelque point de vue que ce soit. Il serait vrai de dire encore que nous avons le droit et le devoir de défendre des principes adoptés par la Commission municipale de Cahors, et au nom desquels nous avons accepté l'honorable mandat de faire partie d'une délégation spéciale auprès de Son Exc. M. le ministre des travaux publics: principes avouables, sans doute, puisque la pensée première a été consacrée par le vote du Conseil général d'abord, et par un grand nombre de conseils municipaux du département.

Mais nous avons voulu toujours faire abstraction des individus. C'est pour ce motif que nous avons évité de prononcer le nom de l'honorable membre du Conseil général, sur le compte duquel personne ne pouvait d'ailleurs faire de méprise. Nous aimons peu les personnalités; et nous avons été, nous-même, trop modérément flatté d'une interpellation aussi éclatante et aussi directe, pour ne pas avoir préjugé sagement qu'il convenait mieux de s'en abstenir vis-à-vis des autres. Quoiqu'il en soit, nous ne dévierons pas de notre ligne de conduite; nous conserverons à cette polémique le caractère de haute gravité que le sujet comporte. Nous serons sobres de digressions; et nous ne ferons aucun effort pour passer du plaisant au sévère. En dépit d'une invitation pressante au langage sarcastique, — nous voulons garder la modération qui sied aux bonnes causes. Sans nous être, en aucune sorte, rendu coupable des prétentions qu'on nous reproche, nous avons cru pouvoir défendre une juste manifestation de l'opinion publique: nous ne compromettrons pas notre bon droit.

Revenons à notre argumentation.

Nous nous sommes appliqué, dans notre dernière réponse, à démontrer, au point de vue général, l'utilité du chemin de littoral et d'un embranchement sur Rodez, par conséquent la nécessité d'accorder à la Compagnie du Midi la concession qu'elle a sollicitée du Gouvernement; en second lieu, au point de vue des intérêts du département du Lot, la valeur des motifs qui doivent faire donner la préférence à

Cependant Edmond ne se plaignait pas de Laure et n'exprimait jamais son éloignement pour elle. Il acceptait avec courage les conséquences de son sacrifice, et il évitait toute réflexion capable d'affliger son père. Mais la tristesse qu'il ne parvenait pas toujours à déguiser, mais ses fréquentes absences sous prétexte de surveiller des réparations entreprises à Rochebrune, et surtout son silence au sujet de l'époque du mariage, en disaient assez au vieillard.

Le comte allait souvent à Auteuil chercher un adoucissement à ses peines dans l'amitié de Félix et d'Eugénie. Infatigable dans son rôle de consolatrice, la vicomtesse avait pour lui tant d'attentions délicates, elle lui témoignait une estime et une sympathie si sincères, un si profond respect pour la noble abnégation dont il avait fait preuve, qu'en le relevant à ses propres yeux, elle le préservait du découragement. Parfois elle était tentée de lui en vouloir d'avoir délaissé l'amie qu'elle aimait comme une sœur. Elle l'accusait de faiblesse pour n'avoir pas su persister, malgré son père, dans des intentions honnêtes et louables. Mais aussitôt elle songeait au pénible triomphe de l'amour filial sur la passion et à la fermeté du comte dans ses chagrins, et elle se reprochait d'être injuste à son égard.

Vicomtesse DE LERCHE.

La suite au prochain numéro.

la Compagnie du Midi sur la Compagnie de la Méditerranée.

C'est bien ainsi que la question devait être posée; c'est ainsi qu'elle a été entendue et résolue par tous les hommes qui la possèdent.

Cette question est complexe, nous dit-on; elle se décompose en deux parties. La question du littoral, est tout-à-fait distincte de celle de l'embranchement de Rodez.

Remontons à l'origine des choses. La soumission faite par la Compagnie du Midi, en date du 31 mai 1861, comprend :

1° La concession de la ligne de Rodez à Cartels, aux conditions de la loi de 1842;

2° De l'embranchement de Montpellier à la ligne de Lodève, en prolongement de la ligne de Rodez;

3° De la ligne de Cette à Marseille par le littoral;

4° De l'embranchement de Montpellier à cette dernière ligne; ces trois dernières sections étant construites aux frais de la Compagnie et sans subvention.

Or, nous n'avons pas à rechercher ici les mobiles de la Compagnie du Midi, au sujet de sa demande de concession. A-t-elle voulu exclure des Compagnies rivales? A-t-elle voulu exploiter un territoire utile à la prospérité de son réseau? — Ce que nous croyons fermement. — Toujours est-il que son acte de soumission est tel, et qu'elle demande simultanément la concession de son ensemble.

Pour nous, il est impossible que cette concession soit scindée. On n'a pas détaché l'embranchement de Rodez par Montpellier et Lodève de celui du littoral, plus qu'on n'a voulu détacher une partie essentielle d'un tout. Quand il a été question du projet de concession sollicité par la Compagnie du Midi, on a parlé banalement du projet du littoral, parce qu'on a parlé du point capital, du point dont l'accessoire va sans dire. Mais, dans le fait, la Compagnie du Midi n'a jamais entendu séparer l'un de l'autre; elle comprenait trop que ses intérêts particuliers, — nous ne voulons citer que les houilles et les mines de l'Hérault et de l'Aveyron, — les intérêts des populations elles-mêmes, — mieux disposés à proclamer la nécessité de la ligne littorale, — y étaient engagés! Ils sont connexes, en effet, et nul ne peut songer à les envisager distinctement. Alors que les conseils généraux, les conseils municipaux, les tribunaux de commerce et les chambres de commerce, ont été appelés à formuler des vœux, ils ont bien pu ne faire mention que du chemin du littoral, de cette entreprise immense devant laquelle tout s'efface; mais c'est pour s'associer à toutes les demandes faites dans le même acte de soumission. Ils n'ont fait aucune réserve; ils ont voté le tout. En un mot, toute la demande en concession fait l'objet de l'enquête ouverte.

Quelques corps constitués ont émis des vœux, plus ou moins explicites; quelques conseils de départements, un peu plus désintéressés au fond, formulent des vœux d'une manière très claire; d'autres, très intéressés, s'expriment d'une manière plus laconique et vague. L'exposé des motifs est partout le même. — Nous pouvons affirmer un fait. Parmi 300 députés de tous les départements du Midi, réunis à Paris, au mois d'avril dernier, il n'y a jamais eu le moindre doute élevé, sur le point de savoir si les vœux de la Compagnie du Midi ne devaient pas être accueillies en entier.

Il est donc vrai: il n'y a pas de division à opérer. Ces projets sont conjoints et solidaires. Abandonner l'un, c'est préjudicier et porter obstacle à l'autre. — Ce point nous paraît tellement évident, que cet argument est le dernier auquel nous eussions pu nous attendre: il tombe de lui-même.

Ici peut se présenter déjà une objection spécieuse: l'enquête actuelle est ouverte officiellement sur la proposition du Midi, relative au littoral seulement. — Or ça, entendons-nous: D'un côté, notre contradicteur déclare que nous sommes d'accord sur le projet de littoral, que le projet du littoral a toutes ses sympathies, ce dont j'ai pris acte avec plaisir. D'un autre côté, l'embranchement du littoral à Rodez, demandé par cette Compagnie, n'est pas en question? Mais alors, est-il à propos d'apporter dans le débat une pièce nouvelle, en faveur de la Méditerranée, une pièce contradictoire? Et surtout est-il juste de dire que nos populations ont été victimes d'une surprise, d'une duperie?

D'ailleurs on nous défie, à tort, de rien produire qui atteste, chez notre honorable contradicteur, la confusion des deux projets. Ce n'est pas le point en litige. Nous ne savons de quelle manière la question a été entendue ou réservée par lui; nous tenons à démontrer ici et à déclarer comment elle a été entendue et délibérée par tous. Nous avons dit que son système conduisait à l'éviction des deux projets; c'est cette opinion que nous avons prétendu discuter.

Mais nous irons plus loin. En admettant le point de départ dont il vient d'être question, à savoir que le chemin du littoral et l'embranchement sur Rodez constituent deux projets; — en admettant que l'erreur dont on argue fût réelle, nous allons nous convaincre que l'embranchement sur Rodez devient une nécessité entre les mains du Midi, et devrait se rattacher forcément à la même concession. — Si c'est dans ce sens que nous sommes plus *Royaliste que le Roi!* on a raison.

Vous admettez le littoral, c'est entendu. Vous admettez l'embranchement de Marseille à Rodez par le tracé du Gard, c'est entendu. Mais alors vos propositions excluent absolument la possibilité de voir réaliser l'embranchement de Rodez par l'Hé-

rault. Pourtant, vous reconnaissez vous-même l'importance de cette ligne; vous dites: « Le projet des chemins de l'Aveyron et de l'Hérault constitue une autre question *différente de la première*, beaucoup plus importante pour nous, et dont la solution doit avoir une grande influence sur l'avenir et la prospérité de notre département. » Est-ce donc la Compagnie de la Méditerranée qui fera aussi cet embranchement indispensable, et qu'elle ne demande pas? Elle le fera contrairement à ses intérêts, contrairement aux vœux de toutes les populations? — Non. C'est donc que cet embranchement ne se ferait pas. — Hé bien! il est aisé de voir que, d'une part, vous annihiliez le trafic des départements les plus riches du Midi, l'Aveyron et l'Hérault, les plus féconds, au point de vue de l'influence française, dans le bassin de la Méditerranée; d'autre part, vous nous donnez, à nous habitants du Lot, une voie sur Marseille, à la condition que nous ne profiterons pas de ce littoral, tant vanté et si plein d'avenir. Vous nous fermez justement l'accès du littoral.

Du reste, écoutez Les propositions du Midi sont d'une nature opposée à celles de la Méditerranée. Si l'une est admise à exécuter ses projets, ce sera à l'exclusion de l'autre. Si c'est la Méditerranée, cette compagnie accumulât-elle, comme elle l'a fait dans ces derniers temps, projets sur projets, demandes sur demandes, toutes dans le but de contrebalancer l'influence croissante de la compagnie du Midi, nous n'avons pas le chemin du littoral. Point essentiel, capital et si la compagnie du Midi l'emporte, c'est-à-dire si elle est chargée d'exécuter le littoral, avec l'accessoire obligé, — l'embranchement sur Rodez par Montpellier et Lodève, — la compagnie de la Méditerranée se dérobe indubitablement et ne veut plus accepter l'embranchement sur Rodez par Nîmes et le Vigan. Cela est patent. A laquelle des deux propositions devons-nous donner la préférence? l'enquête est ouverte. — Nous avons donc pu dire avec raison, non pas dans un sentiment d'exclusivisme, mais comme expression de la situation, que la question était posée et qu'il importait de la résoudre catégoriquement.

Après tout, nous dit-on, les deux compagnies vont avoir satisfaction; et chacune aura, dans un temps prochain, la concession qu'elle sollicite. C'est possible; mais nous ne sommes point dans les secrets d'état et nous ne pouvons pas escompter cette solution éventuelle. Nous doutons que les finances de l'état se prêtent à des prodigalités. Au reste, nous pourrions tirer de cette solution deux conséquences: 1° avantages bien contestables pour la compagnie de la Méditerranée. Elle est désintéressée dans la question, si elle ne peut balancer l'influence de la compagnie du Midi; 2° situation plus que jamais précaire pour notre pauvre département. Car alors se feraient jour des prétentions de la part d'une compagnie tierce. C'est cette situation que nous avons essayé de faire ressortir précédemment.

Nous avons assez dit sur la question d'enquête. — Nous voudrions, pour répondre à des objections éparées, écrire encore quelques mots sur les distances de Rodez à Marseille par Nîmes, ou par Montpellier; sur la circulation dans le pays désert des Cévennes, que traverse le tracé du Gard; sur la différence du chiffre de population du côté de Lodève et St.-Afric, ou du côté du Vigan; sur les frais de construction; enfin sur le tarif probable de la ligne de Rodez à la Méditerranée et de Rodez à Bordeaux, *ligne de deuxième classe*, etc. Mais nous tomberions dans des détails et des répétitions. Tous ces chiffres sont connus: ils sont à l'avantage du tracé par l'Hérault.

Nous allons abandonner la question du littoral, pour envisager la question qui nous intéresse plus particulièrement: le chemin de la vallée du Lot.

Cette fois nous l'envisagerons à un nouveau point de vue. Nous voulons arriver aux mêmes conclusions par des moyens différents. Car, il paraît qu'on aurait rencontré une analogie compromettante avec les arguments produits par M. Pereire, chef d'administration de la compagnie du Midi. Il ne serait pas surprenant que les documents fournis par la compagnie du Midi nous eussent inspirés des arguments, puisqu'ils ont contribué à établir une partie de nos convictions; et il est certain que, pour démontrer les mérites de notre système, nous n'avons pu puiser dans les arguments de la partie adverse. Nous ne pouvons rejeter nos impressions, comme d'ailleurs on peut s'approprier des arguments de personnes compétentes, attachées à une compagnie quelconque. Je n'ai rien trouvé, dans les écrits de la compagnie du Midi, de contraire aux intérêts de notre département; je n'ai rien trouvé dans les écrits de la compagnie rivale qui leur soit favorable. — Donc, avec un raisonnement nouveau, nous ne serons peut-être pas suspect de chercher des inspirations étrangères, ailleurs que dans notre consciencieuse méditation, de *plagiat*, pour dire le mot délicat. C'est quelque chose.

Tout nous révèle une tentative d'immixtion de la compagnie d'Orléans dans la question qui se débat. Dans notre dernière réponse, le fond *vrai* de la question, était l'élimination de la compagnie du Midi au profit de la Méditerranée; aujourd'hui le fond *vrai* est l'introduction dans l'arène, de la compagnie d'Orléans.

Pauvre phase, si cette circonstance devait créer un élément de division dans nos contrées, un élément de danger pour nos intérêts!

La compagnie d'Orléans, autrefois si indifférente à nos besoins qu'elle a accepté, seulement par contrainte, la concession d'un modeste embranchement, a compris qu'une artère ferrée de Bordeaux à Marseille, loin d'être une chimère, pourrait attirer vers elle une

partie du trafic présent, éventuel de la grande cité de la Méditerranée; elle a compris surtout qu'elle aurait beaucoup à gagner de s'allier à une compagnie, autre que celle qui exerce son exploitation dans une direction identique, afin de lui créer une concurrence active: tel est le mobile pour lequel elle daigne s'intéresser au grand débat du moment. — Certes voilà un sentiment qui fait honneur à sa sagacité, sinon à son zèle pour la satisfaction généreuse de nos intérêts.

Dans la question qui s'agit et dont la solution, malheureusement retardée, engendre des dissentiments haineux et fait germer des appétits de spéculations et de convoitise, un fait ressort jusqu'à l'évidence:

La compagnie d'Orléans, accepterait, *peut-être* pour nous, la fusion avec la compagnie du Midi. La compagnie d'Orléans accepte *sans contredit* pour elle, pour son avantage particulier, la fusion avec la compagnie de la Méditerranée. En communication avec la compagnie de la Méditerranée à Rodez, elle devient maîtresse d'un mouvement direct et actif par deux voies différentes. Elle peut établir une voie par la vallée du Lot jusqu'à Aiguillon, point où elle doit rencontrer la compagnie du Midi, et transporter sur cette voie les voyageurs et les marchandises, qui n'ont pas une destination plus éloignée; d'un autre côté, elle peut poursuivre sa ligne sur Périgueux, où elle est entièrement maîtresse du parcours jusqu'à Bordeaux, et déverser sur cette voie tout le trafic destiné aux contrées situées en deçà et au-delà du port de l'Océan. — Or, dans cette espèce, elle peut faire une concurrence sérieuse à la compagnie du Midi et grandir ses bénéfices éventuels dans des proportions considérables.

Toutefois, dans cette expectative, la compagnie d'Orléans ne peut rien pour nous: Elle ne saurait s'employer utilement à nos intérêts, avant la solution définitive de la question mise aux enquêtes. Car, par essence et par la force des choses, elle doit être éloignée du projet de Rodez à Aiguillon, par la vallée du Lot.

Nous l'avons dit: deux raisons majeures, fatales, s'y opposent. En premier lieu, trois compagnies se trouvent co-proprétaires de la ligne intégrale de Bordeaux à Marseille par la vallée du Lot; et, dans ce cas, il doit surgir des difficultés d'administration, des luttes intestines, des embarras nombreux, capables de faire périr l'entreprise. En second lieu, quelle que soit la compagnie, devenue maîtresse de l'embranchement sur Rodez, la compagnie d'Orléans doit infailliblement tenter de s'éloigner de la vallée du Lot, où elle est tributaire d'une compagnie rivale.

A ce propos, on nous prie de remarquer que le tracé de la Dordogne n'appartient pas à la compagnie d'Orléans! il importe peu: il n'en est pas moins vrai que la compagnie d'Orléans opère par Coutras, Périgueux et Brives. Par cette voie, plus praticable qu'on ne l'assure, il y a entre Bordeaux et Rodez 344 kil., tandis que, par la voie de Libourne et Bergerac, il y a 331 kil.: différence peu sensible.

Tenez! les petits faits parlent plus haut que tous les raisonnements du monde. En ce moment-même, depuis l'instant où la circulation s'exerce sur le chemin de Brives à Figéac, la compagnie d'Orléans, au lieu de livrer à la compagnie du Midi, à Bordeaux, les marchandises à destination de Cahors, les transporte sur son réseau. Au lieu d'arriver par Valence, les colis arrivent par Gramat.

En vain, on objecterait qu'il ne faut point jeter la pierre à une compagnie, dont nous sommes la propriété, sous la domination de laquelle nous sommes aujourd'hui. — Hélas! alors qu'on ignorait le degré d'utilité, la puissance de propagation des chemins de fer, on jugea à propos d'attribuer à la compagnie d'Orléans l'onéreuse obligation, le fardeau bien lourd d'un embranchement sur Cahors. Un jour se rencontra, où contre tous nos intérêts, contre toute attribution rationnelle, on nous inféoda à une compagnie lointaine; ou, on parqua notre territoire, dont personne ne voulait se charger, dans le domaine de la compagnie d'Orléans. Un intérêt supérieur voulait que tous les chefs-lieux fussent rattachés à un réseau quelconque! et aujourd'hui la compagnie d'Orléans se ferait un mérite de cette circonstance fortuite, de cette faveur du hasard, de l'honneur qu'elle nous a fait! — Soit. Cependant nous pourrions dire à ceux qui redouteraient de rien entreprendre, à l'encontre de sa situation présente, qu'ils prennent garde d'user de ménagements dangereux et de faire preuve de faiblesse coupable.

Sans rien attendre de l'obligeance et des bonnes dispositions de la compagnie d'Orléans, — il y aurait de la candeur à y compter, — il faut savoir comprendre que, bénévolement, cette compagnie n'exécutera pas un chemin de fer, dont l'utilité ne lui sera pas parfaitement démontrée, ou plutôt que, pour nos avantages particuliers, elle ne donnera pas ses faveurs à un chemin plus avantageux pour elle. Dans cette extrémité, il faudrait avoir recours aux moyens extrêmes. Nous ne pourrions que souhaiter et solliciter une de ces deux choses: ou bien que la compagnie d'Orléans fût contrainte à aliéner, à la compagnie du Midi le parcours de Rodez à Aiguillon; ou bien qu'elle fût mise en demeure, sur le champ, de traiter avec les compagnies dont elle devra rester tributaire, soit à Rodez, soit à Aiguillon, — tout en s'obligeant, à construire, dans son domaine, un chemin de fer continu.

Tels sont les motifs pour lesquels nous repoussons présentement les flatteuses amorces de la compagnie d'Orléans. Nous n'avons aucun intérêt à les accepter: elles nous seraient funestes. En conséquence, nous maintenons résolument nos conclusions premières.

Malheureuse destinée que la nôtre! Une fois nous avons été dépossédés d'un transit séculaire de premier ordre: celui de Paris à Toulouse; et on nous a privés des avantages d'une artère directe du Nord au Midi, de Paris à l'Espagne. A cette heure, nous perdrons, par avance, les avantages brillants d'une artère, destinée à relier l'Est et l'Ouest de la France, et nous serions privés d'un transit qu'un hasard providentiel semblait nous réserver: celui de Bordeaux à Marseille? Eh! quelle sorte de palinodie se jouerait au détriment des intérêts du département! Combien de revirements ont poussé alternativement notre pauvre embranchement de l'Ouest au Nord, du Nord à l'Ouest, avant qu'un but certain pût fixer nos idées! En ce moment encore, on nous ferait abandonner la compagnie du Midi pour lui préférer la compagnie de la Méditerranée; et cela pour faire les affaires d'une compagnie indifférente, impuissante, intéressée!

Mais si c'est le but vers lequel on tend, au moment où la question semble plus élucidée et plus mûrie, au moment où tous nos yeux sont dessillés, consultez donc, pour la deuxième fois, les populations, et vous verrez ce qu'elles vous répondront par leurs organes légitimes. Consultez le pays! nous n'avons pas souci de sa réponse; nous ne croyons pas que nos chances favorables soient de beaucoup diminuées. Il m'est avis qu'avant de vous donner gain de cause, il vous demandera... Gramat! et il aurait raison. Nos populations, exposées à perdre le bénéfice d'un riche transit, voudraient se rapprocher, par le plus court chemin, du point capable de leur donner, dans les deux latitudes, la meilleure satisfaction.

Dans ces conjonctures, il ne faut pas se le dissimuler, on exploitera une circonstance fortuite pour semer la division parmi les enfants du Quercy. Le nord du département acceptera la solution qui surgit au détriment des contrées méridionales: l'arrondissement du Nord et celui de l'Est, voudront profiter de tout ce que perd l'arrondissement du Midi. Mais il n'est pas possible que les intérêts du chef-lieu du département, jusqu'ici déshérités, soient ainsi désertés et ne soient pas protégés à leur tour.

Nous en avons un gage assuré. Tandisque des voix puissantes se sont élevées, naguère, pour dire le regret qui se mêlait à la publique allégresse: le délaissement et l'oubli de la cité du Quercy! les hommes vieillies dans les affaires, dévoués à leur pays, se sont déjà prononcés pour les vrais intérêts du département, dont les destinées leur sont confiées.

Le littoral et l'embranchement sur Rodez à la compagnie du Midi! Un chemin de jonction de Rodez à Aiguillon dans la vallée du Lot, à une compagnie quelconque!

Et qu'on ne nous dise pas qu'il s'agit ici d'une fantaisie, d'un parti-pris, d'un engouement! L'opinion émise par nous, est le fruit d'une profonde conviction. S'il en était autrement, nous eussions été ébranlé par l'avis d'un membre considérable de notre conseil départemental, et nous eussions reculé avant d'entreprendre une polémique, sans doute au-dessus de nos forces; mais le sentiment d'un devoir envers nos concitoyens, est si fort et si sincère à la fois, que l'insistance la plus opiniâtre de nos adversaires nous trouverait inébranlable. Dussions-nous regretter des dissidences nouvelles, des modifications dans l'opinion; eussions-nous dorénavant contre nous, les autorités nombreuses, dont nous étions honorés d'avoir l'assentiment, — nous affirmons que, frappant du pied le sol, on nous trouverait toujours prêt à dire: C'est la compagnie du Midi qui doit l'emporter!... *e pur si muove!!!* — Grâce à Dieu, notre condition est loin d'être telle; et rien n'était plus propre à rasséréner nos esprits et à nous raffermir dans la ligne de conduite adoptée par nous, que les adhésions flatteuses qui nous parviennent, l'appui moral des populations et des corps constitués du département. Nul ne vaudra se déjuger.

A. CALMELS.

Chronique locale.

Contribution sur les Voitures et les Chevaux.

(Loi du 2 juillet 1862.)

Avis relatif aux déclarations.

Le Préfet du département du Lot, Chevalier de la Légion-d'Honneur,

Donne avis qu'en exécution de la loi du 2 juillet 1862, établissant une contribution annuelle sur les voitures et les chevaux affectés au service personnel du propriétaire ou au service de sa famille, des registres sont ouverts dans les mairies pour recevoir les déclarations des contribuables.

Les déclarations doivent comprendre toutes les voitures et tous les chevaux imposables, possédés par les déclarants, dans quelque commune que ce soit.

Elles sont valables pour toute la durée des faits qui y ont donné lieu.

Elles doivent être modifiées dans les cas de résidence hors de la commune ou du ressort de la perception, et dans les cas de modifications survenues dans les bases de cotisation.

Les déclarations peuvent être faites, au choix des déclarants, dans l'une ou l'autre des communes où ils ont une résidence.

Elles doivent être faites, pour les éléments de cotisation existant au commencement de l'année, avant le 16 du mois de janvier.

Elles peuvent être faites, pour les changements survenus dans l'année, dans le nombre des chevaux et voitures, jusqu'au 15 janvier de l'année suivante.

Elles doivent être faites, pour les changements de résidence qui donnent lieu à un accroissement de taxe, conformément à l'art. 9 de la loi, dans le courant de la quinzaine où le changement s'est effectué.

Les déclarations qui ne sont pas faites dans les délais prescrits, et celles qui sont inexactes ou incomplètes, donnent lieu au doublement des taxes.

A Cahors, le 25 novembre 1862.

Le Préfet du Lot,
M. P. DE FLEURY.

PONTS ET CHAUSSÉES.

Par arrêté préfectoral, en date du 29 novembre dernier, le Sr. Coutrix (François), de Puy-l'Évêque, a été nommé éclusier à l'écluse du Bourrut, sur le Lot, en remplacement du sieur Jouclat, révoqué.

MESSAGERIES PUBLIQUES.

Par arrêté du 29 novembre dernier, le sieur Andoury, directeur des Messageries, à Cahors, a été autorisé à mettre une voiture en circulation sur les routes Impériales n° 20 et départementales n° 5 et 1, pour un service journalier de Messageries publiques, entre Cahors et Gramat; les heures de départ et d'arrivée de cette voiture fixées comme suit :

Départ de Cahors : 5 heures du matin ; arrivée à Gramat : 10 heures 30 minutes du matin.

Départ de Gramat ; 2 heures 15 minutes du soir ; arrivée à Cahors : 7 heures 45 minutes du soir.

Par arrêté du même jour, le sieur Andral (Jean), entrepreneur de messageries, à Cahors, a été autorisé à mettre une voiture en circulation sur la route impériale, n° 111, pour un service journalier de messageries, entre Cahors et Villefranche d'Aveyron; les heures de départ et d'arrivée de cette voiture fixées comme suit :

Départ de Cahors : 10 heures du soir ; arrivée à Villefranche : 5 heures du matin ;

Départ de Villefranche : 11 heures du matin ; arrivée à Cahors : 5 heures du soir.

Par arrêté préfectoral du 2 décembre 1862, M. Pezet-Comté (Louis) a été nommé Maire de la commune de Saint-Chels, en remplacement de M. Pezet-Comté, son père, décédé.

Par arrêté préfectoral, en date du 1^{er} décembre 1862, le sieur Ramet (Jean-Géraud), instituteur provisoire à Saint-Laurent (Montcuq), a été nommé instituteur provisoire à Calès, en remplacement du sieur Alaux, démissionnaire.

Extrait du *Moniteur universel* en ce qui concerne les bourses et trousseaux accordés, en 1862, conformément à la loi du 5 juin 1850, aux élèves de l'école du service de santé militaire, dont les familles sont domiciliées dans le département du Lot.

Demi-bourse et demi-trousseau :

M. Piales-Daxtrès (François-Marie-Marc), fils d'un médecin rural, peu aisé, ayant cinq enfants.

Le sieur Pradaude, de Dauzié, commune de Montamel, s'est présenté, avant-hier, au bureau de police pour déclarer qu'il avait perdu ou qu'on lui avait volé, sur le champ de foire aux cochons, une somme de 392 francs.

La police a reçu cette déclaration et fait des recherches.

Lundi dernier, jour de foire à Cahors, le sieur Delsol, de St.-Pantaléon, porteur d'une somme de 540 francs en or, regardait dans une baraque, avec une attention si grande, la lutte d'un ours avec son maître, qu'il ne s'aperçut pas de la disparition de sa bourse, placée sous la blouse de la poche de son gilet. A-t-il été victime d'un vol ? — A-t-il laissé tomber son argent ? Delsol ne peut rien affirmer. Cependant la police fait des recherches.

Tribunal de simple police de Cahors

Audience du 24 novembre 1862.

- 7 voituriers condamnés à 1 fr. pour station de charrettes sur la voie publique, embarrassant la circulation.
- 4 voituriers à 6 fr. pour défaut d'éclairage.
- 1 revendeuse à 1 fr. pour achat sur les routes.
- 1 domestique à 1 fr. pour jet d'un faix de paille d'un 3^{me} étage.
- 1 porte faix à 11 fr. pour avoir tiré les cartes à un étranger, se disant sorcier, et s'être fait payer 3 francs pour cela.

- 4 propriétaire à 1 fr. pour jet d'immondices par la fenêtre.
- 1 charcutier à 4 fr. pour n'avoir pas couvert la viande, venant de l'abattoir.
- 42 habitants à 1 fr. pour défaut de balayage.
- 1 habitant à 1 fr. pour défaut de ramonage.
- 1 femme, affaire civile, à 3 fr. et 100 fr. de dommages et intérêts pour diffamations et injures.

Castelfranc, le 27 novembre 1862.

Monsieur le Rédacteur,

Un douloureux événement est venu contrister aujourd'hui notre population et plonger dans le deuil une honorable famille. M. Dulac, aîné, membre du conseil municipal de notre petite ville, depuis plus de 20 ans, justement honoré et estimé de tous, est mort victime d'un accident occasionné par une bien fatale imprudence : Un vieux fusil, qu'il était en train de nettoyer, sans qu'il le soupçonnât chargé, a fait explosion entre ses mains, et le canon, se trouvant à ce moment dirigé vers sa tête, le coup a fait balle, et sa mort a été instantanée. Ce déplorable malheur a vivement ému et affligé les nombreux amis de M. Dulac, qui emporte d'unanimes regrets.

Un de vos abonnés.

On nous écrit de Vayrac :

Le froment s'est vendu à la foire de Vayrac, du 1^{er} décembre, de 22 à 22 fr. 50 c. l'hectolitre. La vente a été rapide : le maïs 12 fr., le sarrasin de 9 fr. 50 c. à 10 fr., les haricots de 20 fr. à 20 fr. 50 c. Les cerneaux de 8 fr. à 8 fr. 50 c. les 10 kilogrammes.

Les travaux préliminaires concernant le recrutement de 1863, touchent à leur fin sur tous les points de l'Empire. C'est à tort que certains agents intéressés répandent le bruit d'un appel prématuré sous les drapeaux. Le contraire est plus vraisemblable ; c'est-à-dire que les opérations du tirage au sort ayant lieu en février et mars, et la révision en mai et juin, les départs ne s'effectueront guère qu'à la fin de l'année. Il convient de prémunir, sur ce point, les familles circonvenues par les spéculateurs qui organisent déjà des tontines dites de libération, générales ou locales. Les meilleures tontines sont celles qu'au moyen d'un commun accord, réversible sur les numéros partants, font entre eux les conscrits du canton ou de la commune. Il n'y a point besoin d'étrangers pour cela ; le notaire de la localité suffit.

On s'occupe en ce moment, au ministère de la guerre, de la libération définitive des sous-officiers et soldats dont le temps de service expire le 31 décembre de cette année. Le plus grand nombre se trouvant en congé de semestre ou en permission temporaire, la mesure dont il s'agit apportera peu de changement dans les cadres de l'armée intérieure.

La loi du 24 mai 1862 ayant prescrit qu'il sera fait, en 1863, un appel de 100,000 hommes sur la classe de 1862, pour le recrutement des troupes de terre et de mer, un décret impérial rendu le 10 novembre dernier, sur le rapport du ministre de la guerre, détermine les époques auxquelles devront avoir lieu, en vertu de la loi précitée et de celle du 21 mars 1832, les opérations préliminaires relatives à la formation des tableaux de recensement et au tirage au sort de la classe de 1862.

Ouverts à partir du 1^{er} janvier 1863, les tableaux de recensement seront publiés et affichés, ainsi que l'exige l'article 8 de la loi du 21 mars 1832, les dimanches 18 et 25 janvier 1863.

L'examen des ces tableaux et le tirage au sort, prescrits par l'article 10 de la même loi, commenceront le lundi 23 février suivant.

En portant ce décret à la connaissance des autorités militaires et civiles, S. Ex. M. le maréchal Randon a, par une circulaire du 11 novembre, rappelé les diverses dispositions auxquelles elles auront à se conformer pour les opérations préliminaires de l'appel de la classe de 1862.

La loi exempte de la patente les laboureurs et les cultivateurs, seulement pour la vente et la manipulation des récoltes et fruits provenant des terrains qui leur appartiennent, ou par eux exploités, et pour le bétail qu'ils y engraisent ou qu'ils y entretiennent.

Il y a à cette mesure une exception assez peu connue et qui mérite d'être signalée.

La loi du 18 mai 1850, article 18, dit formellement que cette exemption n'a pas lieu pour les transformations de récoltes et fruits « pratiquées au moyen d'agents chimiques, de machines ou ustensiles autres que ceux qui servent aux travaux habituels de l'agriculture. »

Pour éviter toute discussion à cet égard, les percepteurs de taxes ont été invités à donner aux nombreux intéressés une connaissance exacte et détaillée de l'article précité.

La cour impériale de Lyon a rendu un arrêt duquel il ressort la jurisprudence suivante : En cas d'accident arrivé à un voyageur placé sur une voiture publique en excédant du nombre de personnes fixé par la déclaration de l'entrepreneur à la régie, on ne doit pas considérer comme un fait d'imprudence émanant de la victime la circonstance qu'elle a consenti à se placer comme elle l'a fait. Il y a eu, au contraire, de la part du conducteur, une convention aux règlements de nature à aggraver sa responsabilité.

CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS.

Séance du 30 novembre 1862.

- 9 Versements dont 2 nouveaux... 2,080^r
- 7 Remboursements dont 4 pour solde. 2,736 56

TAXE DU PAIN. — 25 octobre 1862.

1^{re} qualité 35 c., 2^e qualité 32 c., 3^e qualité 29 c.

TAXE DE LA VIANDE. — 12 mars 1862

- Bœuf : 1^{re} catégorie, 1^{er} 15^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 05^c.
- Taureau ou Vache : 1^{re} catég., 95^c ; 2^e catég., 85^c.
- Veau : 1^{re} catégorie, 1^{er} 30^c ; 2^e catégorie, 1^{er} 20^c.
- Mouton : 1^{re} catégorie, 1^{er} 25^c ; 2^e catégorie 1^{er} 15^c.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

(Correspondances Havas et Bayvet).

ITALIE.

Turin, 29 novembre. — CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Le député Conforti donne quelques explications sur sa démission de ministre. Il parle de son projet de loi relatif aux abus du clergé. M. Conforti professe, comme M. de Cavour, le principe de la liberté de l'Église, mais il ajoute que ce principe ne peut être complètement mis en pratique tant que le Pape conservera le pouvoir temporel. Il faut sauvegarder la société civile contre les conspirations du haut clergé. Le projet de loi avait pour but de protéger le clergé patriote.

Le général Durando, ministre des affaires étrangères, répond aux adversaires du cabinet qui l'ont accusé d'avoir pris l'alliance française pour base exclusive de sa politique extérieure. Le ministre rappelle les négociations engagées par M. de Cavour et M. Ricasoli avec Rome. Il dit que, dès son avènement, le cabinet actuel était persuadé qu'il n'y avait rien à espérer de pourparlers avec Rome, et qu'il fallait s'adresser à la France.

Les premiers résultats des négociations entamées avec la France ont été les communications adressées par la France au gouvernement romain. L'insurrection garibaldienne, qui a éclaté ces derniers mois, avait suspendu ces négociations qui ne furent reprises qu'après l'affaire d'Aspromonte. M. Drouyn de Lhuys déclare, dans sa dernière note, qu'il accueillera nos propositions avec bienveillance et sympathie. J'avais rédigé une note en réponse, qui n'a pas été expédiée, le cabinet ayant décidé qu'il fallait attendre le jugement du Parlement.

La question romaine est entrée dans la seule voie qui puisse conduire à un résultat. Il n'est pas encore temps de dire quelle est cette voie. Nous voulons nous réconcilier avec le Saint-Siège, mais le seul obstacle à cette réconciliation est l'occupation française. Quand vous pourrez connaître ce qui s'est passé, vous reconnaîtrez que j'ai toujours dit la vérité au pays.

Le *Morning-Post* rend le compte suivant de la visite faite le 17 par le prince de Galles au Pape :

« Chose curieuse dans l'histoire ! Les héritiers présomptifs des deux premiers trônes protestants de la chrétienté, se trouvant simultanément à Rome, ont été ensemble offrir leurs hommages au Chef suprême de l'Église catholique. Ce matin, le prince de Galles, avec sa suite, et le représentant de l'Angleterre, M. Odo Russell, le prince et la princesse de Prusse, avec leur suite et le ministre de Prusse, baron de Kanitz, ont quitté le palais Cafarelli dans cinq voitures ; ils se sont rendus au Vatican, où ils ont été reçus au pied du grand escalier, par le majordome du Pape, M. Borromeo ; celui-ci les a conduits aux appartements de Sa Sainteté.

« D'ordinaire, les personnes de sang royal, qui doivent être reçues par le Pape, traversent les antichambres et salons, où se tiennent les gardes-nobles et les prélats de la maison du Pape. Les personnes qui doivent être présentées passent dans le salon d'audience, conduites par le prélat dit *maestro di camera*. Celui-ci ouvre la porte et s'agenouille ; les visiteurs s'avancent, et ils se trouvent en présence du Souverain-Pontife, qui, dans ces occasions, est toujours seul, et reçoit les visiteurs tête-à-tête ; les diplomates et membres de la suite attendent dans la dernière antichambre jusqu'à ce qu'à un signal donné, le *maestro di camera* leur donne accès dans la salle d'audience, où ils sont successivement présentés par les personnages que le Pape vient de recevoir en audience.

« Le prince de Galles et le prince et la princesse de Prusse, entrés seuls dans la salle d'audience, ont été reçus de la manière la plus affable par le Pape Pie IX. Sa Sainteté avait connu le prince-époux ; elle avait connu aussi le roi de Prusse, elle avait vu assez récemment encore le prince de Galles ; de sorte que les sujets ne manquèrent pas à la conversation, animée par de nombreuses réminiscences de famille.

« La Pape a été charmant ; il a fait tous les frais de la conversation pendant dix minutes, après quoi

les personnes de la suite des princes ont été présentées. Tout le monde, après avoir quitté les appartements du Pape, a été rendre visite au cardinal-secrétaire d'État. Le cardinal Antonelli n'était pas aussi gai que le Pape ; il n'avait pas l'air aussi bien portant. Il vient de perdre sa mère, à laquelle ses frères et lui étaient tendrement attachés. Tel est le simple récit de la visite de Leurs Altesses Royales au Vatican. »

POLOGNE.

On mande de Varsovie que la contribution révolutionnaire est levée dans les campagnes. Les propriétaires qui se refusent à payer voient éclater l'incendie dans leurs maisons. La police n'a pu trouver, jusqu'à présent, aucune trace de ce complot.

ESPAGNE.

Les débats sur l'affaire du Mexique dans les chambres espagnoles paraissent devoir offrir beaucoup d'intérêt. Le général Prim repoussera les attaques contenues dans le discours de M. Billault au Corps Législatif. Les amis de M. Mon assurent qu'il sera très explicite quand viendra la discussion sur le Mexique.

GRÈCE.

Athènes, 22 novembre. — M. Movrocordato est désigné pour entrer dans le gouvernement. L'idée de l'institution des clubs est due à ce personnage.

De nouveaux bâtiments anglais sont arrivés à Syra et à Patras. La station principale est au Pirée.

De nouvelles démonstrations ont eu lieu à Athènes et au Pirée aux cris de : vive Alfred, roi des Hellènes. Les portraits du prince Alfred, de la reine Victoria, de l'empereur Napoléon et du Czar étaient acclamés.

La manifestation passant devant la légation Anglaise, sir Searlett a paru au balcon.

Le ministre britannique a exprimé sa reconnaissance, disant qu'il ne pouvait répondre actuellement catégoriquement ; mais qu'il transmettrait à Londres les vœux qui lui étaient exprimés.

Il a recommandé la modération, engagé d'attendre les votes de l'assemblée nationale, manifestant l'espérance qu'ils seraient favorables à la grandeur et à la prospérité de la Grèce.

A Lania, sur la frontière turque, le peuple, l'armée et les autorités ont proclamé le prince Alfred roi de Grèce. On a tiré une salve de 104 coups de canon.

AMÉRIQUE.

New-York, 19 novembre.

L'escadre française, composée des navires la *Guerrière*, *Renaudin* et *Catinat*, sous le commandement du vice-amiral Raynaud, est arrivée à la Nouvelle-Orléans. Beaucoup de Français, les membres du consulat en tête, sont allés visiter l'amiral. Le général Buttler a rendu une visite officielle à l'amiral Raynaud à bord du *Catinat*.

Le bruit court que M. Davis, président des États confédérés, a offert de vendre un million de balles de coton à 7 1/2 centimes la livre.

Le bruit est également répandu que M. Lincoln organise un plan pour fournir du coton à l'Europe. Vera-Cruz, 1^{er} novembre.

Une violente tempête a éclaté dans le golfe du Mexique. Quinze navires ont été jetés à la côte ; parmi eux est la corvette française le *Chaptal*. L'équipage a été sauvé.

Les navires de commerce français perdus sont l'*Eugénie*, de Marseille ; le *Ducas*, de Bordeaux ; le *Mantil*, de St.-Malo ; la *Félicie* et *Mathilde*, de Marseille ; ces trois derniers ont été perdus avec leurs équipages, sauf trois marins.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Paris.

2 décembre.

Les ministres se sont rendus aujourd'hui à Compiègne où un conseil a été tenu sous la présidence de l'Empereur.

— On a beaucoup remarqué, dans le discours prononcé par le général Durando, à la Chambre des Députés de Turin, la phrase où est exprimé le désir d'une réconciliation avec Rome.

— Il est de nouvelle question de la suppression des passe-ports à l'intérieur.

— M. de Grammont Caderousse s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour de Versailles qui le condamne à payer à M^{me} veuve Dillon une pension viagère de 3,600 francs.

— L'examen du budget de 1864 s'ouvrira demain dans les sections du conseil d'État. Quelques personnes s'autorisent de cet incident pour croire à une convocation anticipée des Chambres.

— Il sera procédé incessamment à l'adjudication de plusieurs chemins de fer en Corse.

— La nouvelle brochure de M. Proudhon paraîtra dans quelques jours.

— En opposition avec les bruits mensongers répandus par quelques journaux, nous pouvons annoncer l'arrivée à Orizaba du général Forey et des troupes sous ses ordres. La marche sur Puebla a dû s'ouvrir dans les premiers jours de novembre.

— Les Polonais résidant à Paris ont célébré,

comme d'ordinaire, l'anniversaire de l'insurrection nationale du 29 novembre par une messe en l'église de l'Assomption.

— M. Mirès achète, dit-on, l'Echo de la Presse, journal fondé par M. le comte de Hamel, député au corps législatif. — M. Félix Germain entre en qualité de principal rédacteur au journal le Pays, dont se retire M. Grandguillot. On annonce la création de plusieurs nouvelles feuilles départementales.

— On dit que S. M. l'Impératrice Eugénie fera, au printemps prochain, un voyage à Rome avec le prince Impérial. Le Souverain Pontife serait, dès à présent, informé de ce dessein et en aurait témoigné à l'Empereur toute sa gratitude. On sait que S. S. Pie IX est le parain de l'héritier du trône de France et qu'il porte à S. M. l'Impératrice, la plus affectueuse sympathie.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

FLEURS HISTORIQUES

par M. LAROUSSE, 49, rue St-André-des-Arts, Paris.

Extraits.— Voir les nos du Journal du Lot des 13 septembre et 11 octobre, 18 novembre.

Frère, il faut mourir.

Les austérités de la vie monastique sont passées en proverbe, mais c'est surtout à la Trappe qu'elles sont pratiquées avec toute la rigueur des premiers siècles du christianisme. Les Trappistes observent le silence le plus absolu, partagent leur temps entre la prière et le travail manuel, se nourrissent de pain grossier et de légumes cuits à l'eau, et ne sont vêtus que d'une robe de bure. Ils doivent avoir toujours devant les yeux l'image de la mort. C'est pour se rappeler cette grande vérité, que chaque jour ils se rendent à la fosse ouverte qui doit être leur dernier asile. « Le silence, dit un de nos hommes les plus éloquents de notre siècle, marche à leur côté, ou s'ils parlent, quand ils se rencontrent, c'est pour s'adresser ces mots lugubres : « Frère, il faut mourir... »

En haine des sots blasonnés, Chamfort s'était jeté en pleine révolution; en haine de la révolution, il avait creusé lui-même sa fosse, comme si le dernier cri de l'humanité fut celui-ci : *Frère il faut mourir !* Il avait étudié l'humanité à tous les degrés de l'échelle. Il en était arrivé à cet asphorisme, que l'honnête homme est une variété de l'espèce humaine, ainsi que l'homme d'esprit.

ARSENÈ HOUSAYE, Galerie du dix-huitième siècle.

Tout cela s'était le rôle, s'était le masque, c'était le mensonge. Au fond, chacun de nous savait ce qui se passait dans l'âme de l'autre. Eh bien ! il est temps d'en finir ; ce rôle me fatigue, ce masque me pèse, ce mensonge m'irrite ; j'aime mieux m'ensevelir vivant dans ce monastère où je ne serai plus contraint de tromper personne, et où l'on me dira chaque matin : *Frère, il faut mourir !*

ARMAND DE PONTMARTIN, Contes et Nouvelles.

Là on s'est fait de la louange une servitude, un vasselage de tous les instants ; c'est, dans la petite église ultra-romantique, la prière du matin et du soir ; c'est la dime que toute lecture, confiance d'un projet, révélation d'un hémistiche auquel on travaille, a droit de lever sur les contribuables. Entre tout adepte rencontré par un autre adepte, il s'échange à toute heure un regard qui veut dire : *Frère il faut nous louer.*

HENRI DE LATOUCHE, Revue de Paris.

Extraction du projectile resté dans la blessure de Garibaldi

Voici, d'après une lettre de Pise, quelques détails sur l'heureuse opération du docteur Zannetti, qui a eu pour résultat l'extraction du projectile resté dans la blessure de Garibaldi :

Judi dernier eurent lieu de minutieuses explorations, et l'on constata la présence du pro-

jectile à 4 centimètres et demi de profondeur sur l'extrémité inférieure du tibia. Le *specillum* du professeur Nélaton, à pointe de porcelaine rugueuse, fut l'instrument qui servit à acquiescer cette certitude. En effet, outre la résistance, la porcelaine s'était colorée en noir, et ces taches, chimiquement analysées par le professeur Tassinari, donnèrent à tout le monde la preuve de l'existence de la balle. Depuis ce jour, l'extraction fut décidée, et hier, 22 novembre, on introduisit dans la blessure l'éponge destinée à dilater le canal de la plaie.

Ce matin, vers dix heures, le professeur Zannetti se rendait auprès du général Garibaldi ; l'éponge fut retirée : à cette dernière se trouva attachée une esquille osseuse assez grosse, de la longueur de 2 centimètres, esquille qui se trouvait placée au devant de la balle, et qui, tant de fois, avait empêché de la sentir.

L'éponge enlevée, on introduisit de nouveau le *specillum* du docteur Nélaton, et une fois encore, on le retira coloré en noir ; alors le professeur Zannetti, sans plus attendre, prenant une pince à coulants ordinaire, l'introduisit dans la blessure, et ayant saisi la balle à 4 centimètres et demi de profondeur, il parvint à l'extraire avec la plus grande facilité ; car, bien que la balle fût entrée dans l'extrémité inférieure du tibia, elle était mobile.

Le général n'a nullement souffert pendant cette heureuse et courte opération ; interrogé à cet égard, il répondit avoir souffert bien davantage lors des explorations qui avaient eu lieu précédemment.

Toutefois, bien que la balle soit extraite, le général n'est pas encore guéri ; la guérison se fera encore attendre quelque temps. Mais un foyer de suppuration a été supprimé, et avant peu la blessure sera en voie de se fermer.

Avant peu on appliquera un appareil inamovible ouvert du côté de la blessure.

Par ce moyen on obtiendra ce double résultat : l'immobilité absolue du pied, et la facilité des mouvements du reste du corps ; on pourra, de plus, par ce moyen, le faire lever du lit où il git depuis plusieurs mois.

Depuis l'extraction du projectile de la blessure, le général va de mieux en mieux.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Faits divers.

On vient de découvrir dans une des possessions anglaises de l'Afrique, une substance végétale pouvant être filée et tissée comme le coton. Cette matière est, dit-on, très-abondante et d'une acclimatation facile pour les régions tempérées.

— Les attaques des étranqueurs de Londres prennent des proportions de jour en jour plus alarmantes.

Judi dernier, il y a eu trois attaques, dans lesquelles les coupables ont été arrêtés ; mais quatre autres étaient signalées dans les journaux, — et ce sont les moins nombreuses, — dans lesquelles les « garotters » se sont échappés.

Hier, les mêmes faits se sont reproduits avec plus d'audace encore ; car, en plein jour, à deux heures de l'après-midi, dans un des plus riches quartiers de Londres, Tyburnia, à deux pas de Hyde-Park, une femme était arrêtée et dévalisée sans avoir pu se faire entendre.

Dans la soirée de vendredi, quatre nouveaux attentats sont signalés par les journaux.

— André-Jacques Bruère, condamné à mort par arrêt de la cour d'assises du Loiret, pour meurtre et viol sur une malheureuse enfant de onze ans, a été exécuté vendredi matin, à neuf heures, à Gien (Loiret). Aucun incident particulier n'a signalé cette exécution, terrible expiation de l'un de ces crimes exceptionnels qui, pour l'honneur de l'humanité, ne se reproduisent qu'à de longs intervalles dans les an-

nales de la justice criminelle.

Le patient, assisté de l'aumônier des prisons d'Orléans, était dans un état de prostration presque complète.

Trois mille personnes environ étaient réunies sur le lieu du supplice.

Une effroyable tempête du Sud-Est, mêlée d'averses diluviennes et de coups de tonnerre, a régné pendant toute la nuit dernière à Marseille. Aujourd'hui, la tempête ne s'est guère modifiée ; une pluie persistance transforme nos rues en lacs. Les travaux de démolition ont dû être interrompus. La tempête règne dans toutes l'étendue du golfe de Lion. La mer est tellement houleuse qu'elle passe par moments au-dessus de la tour du Canoubier, où se trouvent rangées plusieurs barques montées par des pilotes qui sont prêts à donner, malgré le danger, leur assistance aux navires qui arrivent du large.

On nous assure que bon nombre de cabines de l'établissement de bains des Catalans ont été brisées. Sous l'action de la pluie et du vent, plusieurs maisons se sont écroulées. On parle de sept. A la rue Désirée, deux Piémontais ont été blessés mortellement dans leur lit par les décombres. Les deux maisons contiguës à celles qui sont en ruine ne paraissent pas devoir résister, si le mauvais temps continue. La chute partielle d'une maison du cours Bonaparte n'a causé, pense-t-on, aucun malheur. Il n'en est pas de même à la Viste : là un individu a eu les jambes broyées ; sa femme est encore sous les décombres. Nos pompiers se sont rendus à divers endroits pour porter secours.

Le vent est trop violent pour que les navires attendus n'aient pas cherché un refuge dans les ports de la côte, de la Sardaigne, ou de la Corse. En Espagne, il a dû y avoir de nombreuses relâches. Nos assureurs appréhendent, aujourd'hui plus que hier, de recevoir télégraphiquement l'annonce de nouveaux sinistres.

A Toulon, le temps n'est pas moins affreux. Des secousses de tremblement de terre ont été ressenties dans le Var, le Gard, les Basses-Alpes et l'Algérie. En Algérie, il est tombé de la neige. En Espagne, il fait également mauvais temps. Il est fâcheux que M. Mathieu de la Drôme ait arrêté ses prédictions au 8 novembre.

Pour extrait : A. LAYTOU

BULLETIN COMMERCIAL.

VINS ET SPIRITUEUX.

Les alcools du Nord sont en voie de hausse. Le disponible est à 68 fr. ; le courant de mois, le livrable sur décembre et les 4 premiers à 68 fr. l'hect. à 90 degrés. On a, au commencement de la campagne, mis en doute la qualité de la betterave nouvelle ; si les renseignements que nous recevons sont exacts, il se confirmerait que les premières appréciations sont justifiées par le pauvre rendement du tubercule sous le rapport alcoolique et justifierait ainsi la tendance de hausse qui se dessine sur les 4 mois chauds.

D'un autre côté les vins du Midi on peu de chance de conservation, surtout ceux récoltés pendant la période des pluies, de sorte qu'on brûlera plus de vins que l'an dernier, et il pourrait se faire qu'il y eût compensation, partant équilibre entre la production incomplète du Nord et l'excès de fabrication du Midi.

Les eaux-de-vie sont fermes à l'Entrepôt, bien qu'il ne se fasse pas beaucoup d'affaires à Paris. Il n'en est pas de même dans les Charentes où l'on constate une grande activité sur les eaux-de-vie nouvelles que l'on paie de 140 à 160 fr. l'hect. sans fût, au comptant. L'Armagnac ne sort pas d'un mouvement d'affaires assez restreint.

(Moniteur agricole de Bordeaux.)

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT,

DE LA 1^{re} QUINZAINE DE NOVEMBRE.

	l'hectolitre,		le quintal métrique.	
Froment....	22 ^f 05	—	28 ^f 34	—
Méteil.....	17 04	—	23 04	—
Seigle.....	14 92	—	20 65	—
Orge.....	15 »	—	25 »	—
Sarrasin....	12 77	—	20 86	—
Mais.....	13 24	—	18 84	—
Avoine.....	8 48	—	19 34	—
Haricots....	20 62	—	25 26	—

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0^f 35; 2^e qualité, 0^f 31; 3^e qualité, 0^f 27.

Mercuriale des marchés aux bestiaux pour la 1^{re} quinzaine de novembre.

	Amenés.	Vendus.	Poids moyen.	Prix moyen du kilog.
Bœufs.....	42	42	551 k.	0 ^f 67
Veaux.....	79	79	86 k.	0 ^f 74
Moutons....	332	332	32 k.	0 ^f 55
Porcs.....	42	42	156 k.	1 ^f 40

VIANDE (prix moyen).

Bœuf 1^{er} 05; Vache 1^{er} 71; Veau 1^{er} 16; Mouton, 1^{er} 46 c. Porc, 1^{er} 38.

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Lundi, 1^{er} décembre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	909	306	22 ^f 54	78 k. 240
Mais.....	314	147	12 ^f 12	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

1^{er} décembre 1862.

	Au comptant :	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100	70	»	»	» 15
4 1/2 pour 100	97 85	»	»	» 05
2 décembre.				
Au comptant :				
3 pour 100	70 50	»	50	»
4 1/2 pour 100	97 90	»	05	»
3 décembre.				
Au comptant :				
3 pour 100	70 40	»	»	» 10
4 1/2 pour 100	97 90	»	»	»

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

29 novem. Croizet (Pierre), rue Donzelle.
30 — Batorski (Marie-Louise-Victorine-Philippine), rue du Tapis-Vert.

Décès.

30 — Pinède (Paul), cultivateur, 63 ans, à Bégous.
1 décem. Gascou (Joseph-Edouard), 2 mois 10 jours, à la Gendarmerie.
1 — Enfant du sexe masculin, né-mort des époux Contou et Avezou.
2 — Marie, élève de l'hospice, sans prof. célibataire, 29 ans, rue Lestieu.
3 — Montmanlié (Marianne), sans prof. 54 ans, à Labarre.

On lit dans les grands journaux de Paris : « Le cadeau en vogue cette année pour étrennes sera le foulard de l'Inde, *Compagnie des Indes*, rue de Grenelle-St-Germain, 42. Immense choix de magnifiques foulards des Indes et de la Chine, avec leur boîte illustrée, tels qu'ils arrivent de Chicacole, Sanguapore, Calcutta et Shang-hai, à 4 fr. 40, 2, 25, 3, 4, 5, 6, 8, 11 et 15 fr., que l'on paierait partout 2 fr. 40, 3, 50, 5, 6, 8, 12, 15 et 20 fr. gros et détails. Riches robes de l'Inde inusables à 17 fr. 25, 28, 35, 38, 45, 58 et 60 fr. la robe extra. Expéditions des marchandises et échantillons franco.

Carte du Département du Lot, publiée par M. Castanet, imprimeur-lithographe à Cahors.

Le Conseil général, dans sa dernière session, a voté une subvention de 150 fr. pour encouragement à la publication de la Carte du département du Lot, préparée par les soins de M. Castanet, lithographe à Cahors, boulevard Sud.

Cette Carte, tirée à un petit nombre d'exemplaires, se vend 2 fr. 50 cent. Elle n'est pas vraiment payée à ce prix. Aussi pensons-nous qu'il ne pourra être satisfait à toutes les demandes qui vont se produire.

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.



OPPRESSIONS, ASTHMES, NÉVRALGIES, Catarrhes, Toux, Rhumes. La fumée étant ASPIRÉE, pénètre dans la Poitrine, calme le Système nerveux, facilite l'expectoration et favorise les fonctions des organes Respiratoires. Dans les pharm. de tous les pays, PARIS : Vente en gros, J. ESPIC, 6, r. d'Amsterdam. — Exiger cette griffe sur chaque Cigarette.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

PATE ET SIROP DE BERTHÉ

A LA CODÉINE

Préconisés par tous les Médecins contre la grippe, le catarrhe, la coqueluche et toutes les irritations de poitrine, accueillis avec empressement par tous les malades qui obtiennent de leur emploi un soulagement immédiat à leur souffrance, le Sirop et la Pâte de Berthé ont excité la cupidité des contrefacteurs. Pour mettre un terme à des substitutions blâmables, nous rappelons qu'on évitera toute fraude en exigeant sur chaque produit à la codéine le nom de Berthé et la signature ci-contre

pharmacien lauréat des hôpitaux

Dépôt à la PHARMACIE DU LOUVRE, 151, rue Saint-Honoré, et dans toutes les pharmacies de France et de l'Etranger.

L'ART DE DÉCOUVRIR LES SOURCES

par M. l'abbé PARAMELLE, 1 vol. in-8° de 452 pages, orné de figures, 2^e édition, se vend à Cahors, chez M. Calmette, libraire..... 5 fr.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris ; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.

AVIS.

Le sieur VERNEGEOL, marchand faïencier, à Limoges, vient d'arriver à Cahors avec un grand assortiment de Porcelaine blanche et dorée, au choix. On trouvera chez lui des services de table, des vases d'église et de salon. — Il se charge de remplacer les pièces qui décomplèteraient un service et de les faire parvenir franco à la personne qui le demanderait. — Son magasin est situé sur le cours Fénelon, où il restera trois mois seulement.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.